

LA LETTRE

CEMA : Centre d'Études et de Modernisation Agricole,
75 voie du TOEC 31 076 Toulouse Cedex 3.
Tél. 05 61 15 29 84. cemapurpan@yahoo.fr

EDITORIAL

SOMMAIRE :

- Editorial
- Compte rendu de la rencontre « Bioénergies »
- Travail et installation en agriculture
- Programme de la prochaine journée du CEMA
- Revue de presse : pour en savoir plus
- L'actualité du CEMA

La deuxième journée d'information organisée par le CEMA, cette fois-ci sur les bioénergies, a suscité autant d'intérêt que la précédente sur la réforme de la PAC. En effet, les bioénergies ont le vent en poupe, et il semble essentiel aujourd'hui de se tenir informé sur ce sujet. Ces énergies offrent de nombreuses possibilités, et l'actualité montre chaque jour un peu plus l'intérêt que notre société (producteurs comme consommateurs d'énergies) peut avoir dans le développement de celles-ci. Vous trouverez donc ci-dessous le compte rendu de cette journée. Les diaporamas des interventions sont disponibles sur papier par simple demande au CEMA.

Mais d'autres thématiques préoccupent aujourd'hui tous ceux qui, de près ou de loin, travaillent dans l'agriculture. L'organisation du travail sur les exploitations en est une parmi les plus importantes. En effet, il semble que ce facteur soit souvent décisif dans la durabilité des exploitations. Le CEMA et REAR ont donc décidé, avec l'aide du CETA Herbolait et de l'UNICOR, de mener une étude sur ce sujet auprès des plusieurs productions différentes. Pour pouvoir faire profiter les adhérents du CEMA de ces résultats, et pour élargir la réflexion, nous vous proposons de participer à une rencontre organisée à la fin du mois de janvier sur le thème de l'organisation du travail en agriculture.

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE « BIOENERGIES »

Le 3 juin le CEMA organisait une demi-journée de travail sur le thème des bioénergies (ou énergies renouvelables) utilisables dans les exploitations agricoles. Une cinquantaine de participants ont suivi ce débat organisé en deux séquences :

La première centrée sur la visite de l'exploitation de Monsieur Andrieu à Vacquiers (31) : cet agriculteur possède une presse à huile qui lui permet de s'auto-provisionner en carburant à partir de sa culture de tournesol.

La seconde orientée sur des débats à l'école de Purpan autour des principales filières agro-énergétiques : le diester, le bioéthanol et la méthanisation.

Pourquoi des biocarburants ? Quelle est la place de l'agriculture dans cette perspective ?

Les biocarburants permettent de réduire la dépendance énergétique vis-à-vis du pétrole. Ils doivent induire une diminution des émissions de gaz à effet de serre (protocole de Kyoto)

Quels sont les atouts des biocarburants :

Un bilan énergétique deux fois meilleur que le pétrole

Un bilan environnemental favorable

Une activité créatrice d'emplois et qui rééquilibre l'aménagement du territoire

Au niveau de l'Europe, en raison de l'absence de réserves pétrolières autonomes et de la progression constante de la consommation, deux directives sont dans le sens d'un développement des bioénergies :

La première qui oblige à l'incorporation de 5,75% de biocarburant dans l'essence à l'horizon 2010,

La seconde qui autorise les états membres à défiscaliser les biocarburants jusqu'à 100%. Actuellement six pays seulement pratiquent la défiscalisation (Espagne, Suède, Finlande, Allemagne, Royaume-Uni, France)

En 2003, la production européenne de biocarburants était de 2 millions de tonnes (1,5 million de tonnes de diester et 500 000 tonnes de bioéthanol). L'Europe est un nain, comparé au Brésil (130 millions de tonnes) ou aux USA (150 millions de tonnes)...

L'agriculture est l'activité économique qui fournira les matières premières des bioénergies. D'ailleurs, la PAC a intégré cet élément puisque :

- Il y a possibilité d'utiliser le gel obligatoire pour cultiver des plantes industrielles destinées aux biocarburants
- Dans le cadre d'une culture énergétique hors jachère les productions industrielles bénéficieront d'une aide spécifique (A.C.E.) de 45€/ha
- Les cultures énergétiques entreront dans le calcul des 3% de couvert environnemental obligatoire (donc limitation des bandes enherbées).

Le bioéthanol

Mode d'obtention : à partir du maïs, blé, pomme de terre, betterave. Par broyage, distillation, fermentation on obtient du bioéthanol, des drêches et du CO₂.

$$\begin{aligned} 30\text{qx} &= 1\text{t d'éthanol} \\ 1\text{ha de maïs} &= 2,5 \text{ à } 3\text{t d'éthanol} \end{aligned}$$

Projet de l'usine de Lacq :

600 000ha de maïs donneront 15 000t d'éthanol, 16 000t de drêches (pour l'alimentation animale) et 155 000t de CO₂ (pour les boissons gazeuses).

300 emplois directs ou indirects seront ainsi créés.

Les partenaires du projet sont : l'AGPM, Aquitaine Industries Innovations (All), les organismes de collecte (Euralis, Maisadour, Vivadour), un industriel espagnol (Abengoa, premier producteur européen d'éthanol) et un distributeur d'essence (Dynoff).

L'accord de principe a été donné le 19 mai pour la construction de l'usine AB Bioenergy France

Si les perspectives de développement sont respectées, en 2004 on avait 13 000ha de céréales destinées au bioéthanol, en 2010 on devrait avoir 350 000ha (soit une multiplication par 25).

Le diester

Marque déposée par Sofiprotéol. C'est un ester de méthyl d'huile végétale obtenu par transestérification d'huile de colza ou tournesol oléique (il faut en effet pour cela du tournesol oléique, qui est différent du tournesol classique, et pour lequel il existe un problème d'indice d'iode).

Mode d'obtention :

Huile + Méthanol = Diester + Glycérine

1t 100kg 1t 100kg

1ha de colza (35qx), 40% d'huile = 1,4t d'huile = 1,4t de diester + 2t de tourteaux

Industrialisation : Actuellement cinq sites sont agréés et fonctionnent dont Rouen (250 000t), Compiègne (85 000t), Bousens (33 000t). L'objectif à l'horizon 2006-2008 est d'atteindre les 500 000 à 900 000t soit 400 000 à 600 000ha de colza et /ou tournesol.

Aujourd'hui un automobiliste sur deux roule avec des taux de 2 à 5% de diester (distribution banalisée). Le taux homologué est de 5%. Les flottes captives (État, collectivités) peuvent l'utiliser jusqu'à 30% (4000 véhicules) : c'est l'optimum technique et écologique. Le diester est dispensé de TIPP à hauteur de 0,33€/l (total TIPP : 0,43€/l). Pour l'agriculteur, le prix du colza diester équivaut à 95% du prix du colza alimentaire.

La méthanisation

C'est un processus de transformation de la matière organique en molécules simples. Deux voies sont possibles : l'aérobie (présence d'oxygène) et l'anaérobie (absence d'oxygène). On peut utiliser : des boues urbaines, des déjections d'élevage, des effluents industriels, des cultures énergétiques. C'est un procédé ancien que l'on retrouve en France et dans des pays comme l'Allemagne (plus de 3000 installations), ou le Danemark.

En conclusion, face au renchérissement de l'énergie fossile les pouvoirs publics se sont engagés à ouvrir de nouvelles voies pour les biocarburants. La loi du 10 juin 2004 rend obligatoire l'incorporation de 2% de biocarburant au 31/12/05, et 5,75% au 31/12/10, et le respect des engagements de Kyoto. L'Europe a fixé le taux d'incorporation à 12% en 2020 et 20% en 2050.

Sujet controversé en raison de la difficulté à bien identifier le concept : parle-t-on de la même chose lorsqu'on évoque les "35 heures" du salarié et les astreintes liées à une activité telle que l'élevage laitier par exemple ? Le travailleur urbain doit-il intégrer dans son horaire hebdomadaire le temps de déplacement nécessaire, certes variable, mais qui alourdit très sensiblement la fatigue professionnelle si on la compare à celle de l'agriculteur pour qui l'outil de production est quasiment toujours confondu avec son lieu de vie ?

Pour autant, le temps de travail en agriculture est une composante du métier qui peut ne pas le rendre très attrayant, et ceci essentiellement pour deux raisons :

- Dans les activités d'élevage par exemple, la notion d'astreinte est mal acceptée : « il faut toujours être présent, on ne peut pas se libérer ». Pas de week-end, pas de congés, pas de repos... et même si en nombre d'heures travaillées, il peut y avoir des périodes peu chargées, l'obligation de la présence quotidienne est lourde à accepter.
- Pour beaucoup de systèmes de production, on ne retient de la saisonnalité que les périodes dites "de pointe" (semis ou récolte) qui impliquent des journées voire des semaines très longues, évidemment incomparables avec un travail salarié.

Faut-il déduire de ce constat que le temps de travail est un handicap à l'installation de jeunes agriculteurs ? Une enquête réalisée par le CNASEA auprès d'exploitants en activité et une série d'entretiens auprès de jeunes étudiants de l'enseignement agricole ont permis de constater que d'autres facteurs négatifs pouvaient rendre réticents les plus enthousiastes :

Le besoin en capital pour acquérir et faire fonctionner l'outil de production (terre, capital d'exploitation) et le faible "retour sur investissement" qui génère donc peu de revenu. Cela suppose un endettement qui conduit le jeune à penser : « on passera sa vie à rembourser des prêts ».

Les incertitudes économiques liées au fonctionnement de la PAC, aux négociations de l'OMC et donc aux mécanismes de dérégulation qui paradoxalement ont fait de l'agriculture européenne une activité très "administrée" mais pour laquelle les règles de fonctionnement peuvent changer à tous moments (exemple, réforme Fischler). Ceci explique qu'il n'y a pas de vision à long terme.

Il est délicat de faire un classement des freins qui s'opposent à l'installation des jeunes en agriculture : le temps de travail n'est qu'un facteur parmi les autres cités plus haut. Cette situation est d'autant plus paradoxale que globalement, les personnes interrogées ont une image plutôt positive de l'agriculture. « C'est un métier passionnant, on est son propre patron...en contact avec la nature, les animaux...indispensable pour nourrir les gens ». La transmission du patrimoine familial constitue une raison supplémentaire à « ne pas lâcher la proie pour l'ombre ». Il faut donc chercher les moyens pour faciliter la reprise de l'exploitation. Les jeunes font des propositions :

- Moderniser l'outil de production, simplifier les systèmes, faire évoluer le métier.
- Insuffler dynamisme et efficacité dans les organisations professionnelles agricoles (OPA) pour qu'elles remplissent pleinement leurs fonctions. Le rôle des SAFER est assez fréquemment mis en cause.
- Favoriser l'installation en société (GAEC, EARL...) afin de faciliter la reprise progressive du capital et permettre une meilleure organisation du travail.
- Simplifier le parcours à l'installation et mieux accompagner le JA durant les premières années de sa vie active. Dans le même ordre d'idée, le CNASEA réalise une étude pour savoir s'il est possible d'intégrer un volet concernant le temps de travail dans l'Étude Prévisionnelle d'Installation (EPI).

Si nous voulons éviter l'écueil d'une marginalisation de l'activité agricole, conserver le dynamisme dont ce secteur économique a fait preuve pendant longtemps, il est indispensable de prendre en compte les conditions de travail et de vie des exploitants. Une société moderne ne peut pas laisser cohabiter des salariés qui travaillent 35 heures par semaine avec des protections sociales attachées à ce statut et des agriculteurs qui acceptent une vie professionnelle plus exigeante sans aucune garantie sociale.

Céline PECH (ingénieur ESAP)
Valérie BERNARDI (chargée d'études au CNASEA)

PROCHAINE JOURNÉE CEMA :
L'ORGANISATION DU TRAVAIL DANS LES EXPLOITATIONS :
 MERCREDI 25 JANVIER 2005 À L'ESA-PURPAN

9h30 - 10h15

Le temps de travail est-il un frein à l'installation et agriculture?

10h15 - 11h00:

Astreintes et organisation du travail dans les exploitations bovins lait

11h30 - 12h15 :

Organisation du travail et ateliers Hors sol

** Pause Repas**

13h45-14h30:

Organisation du travail dans les exploitations agricoles, zoom sur les grandes cultures

14h30-15h15:

Quelles stratégies pour les coopératives par rapport au travail des exploitations agricoles?

15h45-16h30;

Quelles réponses collectives: groupements, Cuma, banques

16h30-17h00:

Synthèse des interventions et débriefing

POUR SE PREPARER À LA PROCHAINE RENCONTRE

ARTICLES, DOSSIERS

« **Les départs précoces de l'agriculture : mythe ou réalité ?** », Les Cahiers du CNASEA, octobre 2002.

Ce cahier analyse les grandes lignes du processus de départ précoce de l'agriculture, phénomène dont l'ampleur semble liée à la frustration ressentie par les agriculteurs face aux efforts non récompensés par un revenu décent. Dans ce cahier, l'étude sera approfondie au niveau régional dans l'Ouest de la France. Cette étude s'intéresse notamment à une catégorie bien particulière : les départs précoces « volontaires », c'est-à-dire ceux qui ne se font pas pour des raisons purement économiques.

« **Quatre éleveurs laitiers trouvent le temps de souffler** », La France Agricole n°3057, 5 novembre 2004

Témoignage de plusieurs éleveurs qui ont mis en place des solutions différentes pour diminuer leur temps de travail : déléguer les travaux des champs pour se concentrer sur le troupeau, faire appel à un service de remplacement spécialisé, regrouper des troupeaux, former un groupement d'employeurs.

« **Réduire le travail et le décalage avec la société** », La Volonté Paysanne de l'Aveyron, n°2281, 27 février 2003

Cet article synthétise les résultats d'une réflexion lancée en 2002 par les quatre Chambres d'Agriculture du Nord Midi-Pyrénées sur les conditions de travail en agriculture. L'objectif de cette démarche était d'approfondir les problématiques rencontrées par les agriculteurs et d'engager à leur côté des actions de développement visant à améliorer la qualité de vie.

« **Travailler en commun** », Guide emploi 2005 édité par la FNCUMA en association avec l'ANEFA et l'ADAR.

Ce guide détaille les étapes à franchir dans un parcours d'idées pour partager l'emploi en agriculture : engager une réflexion préliminaire ; structurer le projet ; estimer les « quantités » de travail ; évaluer la « qualité » du travail ; embaucher et gérer.

SITE INTERNET : <http://www.inst-elevage.asso.fr> (rubrique club des métiers)

L'ACTUALITE A PURPAN

Comme l'an dernier, le **Carrefour des Vignerons Lauréats** se tiendra à Purpan les 17, 18 et 19 mars 2006.

Il réunit 35 des meilleurs vignerons des différents vignobles de France. Entrée libre et gratuite.